

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1803

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, Mme Amiable, M. Asensi,
M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq,
M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 42

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« e) De remettre un rapport au plus tard fin 2009 sur les surcoûts engendrés pour la gestion des cantines scolaires par le choix de proposer l'intégralité des repas scolaires avec des produits issus de l'agriculture biologique ou de produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine. Ce rapport permettra d'évaluer à court terme les modalités de soutien financier à apporter aux collectivités territoriales s'engageant dans cette démarche. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Des mesures concrètes doivent être prises pour encourager l'ensemble des collectivités territoriales à s'engager en faveur de repas biologiques ou issus de production sous SIQO pour les scolaires. Pour ce faire, il est nécessaire d'évaluer concrètement les surcoûts engendrés par le choix d'une restauration intégralement à base de produits de qualité, afin de mettre en place des propositions de soutien aux collectivités s'engageant dans ces démarches à la fois fortement incitatif, et présentant un intérêt majeur pour l'accès de tous les élèves à une alimentation de qualité.